

AR Prefecture

016-211602792-20221205-2022-03-0512-05
Reçu le 14/12/2022
Publié le 14/12/2022**Commune de Rioux-Martin**
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**SEANCE du lundi 05 décembre 2022****À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MATHIEU Audrey – BERNARD Sarah

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : le 29 novembre 2022

Objet : Subvention pour le voyage scolaire des élèves des deux classes d'Yviers (maternelles et CP-CE1)

Il est présente au Conseil municipal le projet de l'équipe éducative d'YVIERS, qui souhaite prolonger et approfondir leur projet de classe sur les animaux et l'Histoire, en organisant un voyage scolaire sur le thème « L'eau, source de vie » durant 2 jours fin mars 2023.

Ce projet concerne 2 classes (maternelles et CP-CE1) soit un effectif de 42 élèves.

Ce voyage scolaire sera l'occasion pour les enfants de valider « en milieu naturel » les connaissances acquises en classe, d'être sensibilisés à la préservation de l'environnement, de découvrir la vie collective et de gagner en autonomie.

Le coût total du voyage, bien qu'ayant été réduit au minimum, s'élève à ce jour à 95 € par élève. Les parents soutiennent le projet, mais ce coût représente une charge importante pour beaucoup de familles et 7 élèves du groupe concerné résident dans la commune de RIOUX-MARTIN.

C'est à ce titre que l'équipe pédagogique de l'école d'YVIERS sollicite la collectivité de RIOUX-MARTIN. Une subvention communale permettrait de limiter la participation demandée aux familles, dans une période très difficile pour certaines. Cela serait aussi l'assurance que tous les élèves puissent profiter de ce voyage, sans exclusive.

AR Prefecture

016-211602792-20221205-2022_33_0512-DE

Reçu le 14/12/2022

Publié le 14/12/2022

Résolution

Le Conseil Municipal, selon le vote suivant : 8 voix pour et 1 abstention (M. Gaël PANNETIER) et après avoir délibéré, DECIDE :

- **De VERSER** une subvention de 50 € par élève de RIOUX-MARTIN, pour le voyage scolaire de l'équipe éducative d'YVIERS, « L'eau, source de vie » durant 2 jours fin mars 2023, soit un total de 350 € pour les 7 élèves scolarisés à YVIERS et venant de RIOUX-MARTIN,
- **De VERSER** cette subvention, d'un montant de 350 € à la "Coopérative scolaire RPI Yviers-Bardenac",
- **D'INSCRIRE** cette somme de 350 € au budget primitif 2023,
- **De DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes pièces s'y référant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gaël PANNETIER

